

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du Jeudi 14/03/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	13	14

Vote
Prend Acte
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine et Marne  
Le :  
Et  
Publication ou notification du :

L'an 2024, le 14 Mars à 18:30, le Comité syndical du SIAEP NEMOURS - EAU POTABLE s'est réuni à la STEP NEMOSIA, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PEUTOT Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique, le 06/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été déposés sur le site du SIAEP NEMOURS-SAINT PIERRE, le 06/03/2024.

**Présents** : M. PEUTOT Christian, Président, M. BADJA Hanspeter, Mme BEAUVAIS Evelyne, M. BRIAND Thierry, M. BROCHON Eric, M. DOUANNE Bruno, M. DUMAY Jean-Claude, M. JEULIN Fabrice, M. KINDERF Gilles, M. ORIGNE Thierry, Mme PANNESE MAGALIE, M. REMOND Thierry, M. ROUX Philippe, M. VALLERY Thierry

**Absents et Excusés** : BAURY-SAILLY Frédéric, M. BRIAND Thierry, M. CLERGEOT Philippe, M. COFRECES Segundo, M. DALMAYRAC Eric, M. DARVILLE Eric, M. DEMASSON Frédéric, M. JARDIM-VIEIRA Orlando, M. MAUCCI Xavier, M. MORISSEAU Vincent, M. NEHOULT Jean-Pierre, M. PAVIE Gilbert, M. PETIT Michel, M. RAFFALLI Laurent

**Procuration** : M. NEHOULT Jean-Pierre donne à M. PEUTOT Christian

Invité(s) : M. AUJARD PASCAL, Mme BOISSY Véronique, M. LAINE Pierre, M. PITREY (GENE) Gino

**A été nommé(e) secrétaire** : M. Thierry REMOND

2024/005 – DEBAT D ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 - EAU POTABLE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2312-1 et D-2312-3,  
Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016,

Le Président,

**RAPPELLE**

A l'assemblée que, comme le prévoit la loi d'administration territoriale du 6 Février 1992 les établissements publics de plus de 3 500 habitants, sont tenus d'organiser une discussion sur les orientations budgétaires chaque année, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

L'article L2312-1 du CGCT relatif au DOB impose au Président de présenter à son organe délibérant un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Pour les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Le formalisme, le contenu, les modalités de publication et de transmission de ce rapport sont prévus

par décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 et inscrits à l'article D.2312-3 du CGCT.  
Le Président ayant présenté le Rapport d'Orientations Budgétaires,

**Le Comité Syndical,**

**PREND ACTE** de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires pour l'année 2024 du service Eau potable.

**PRECISE** que le rapport d'orientations budgétaires ci-joint a été établi pour servir de support au débat et remis à tous les membres du Comité syndical.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits. Et ont les membres présents, signé au registre.

Pour copie conforme

Fait à NEMOURS, le 15/03/2024

**S.I.A.E.P.**  
41 Quai Victor Hugo  
77140 Nemours  
Le président ☎ 01 84 23 85 01  
☎ 01 84 76 14 48  
Nemours - Saint-Pierre

Monsieur Christian PEUTOT

Secrétaire de séance

Monsieur Thierry REMOND